



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1^{er} décembre 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin octobre 2025

Après un été ainsi qu'une rentrée assez calme, les remboursements de soins de ville au régime agricole gagnent en dynamisme en ce mois d'octobre (+ 1,2 % par rapport au mois précédent). Sur les dix premiers mois de l'année, l'évolution des dépenses atteint + 4,0 %.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les dix premiers mois de 2025 diminue de 0,6 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les effectifs de patients non-salariés agricoles diminuent de 2,8 % tandis que le nombre de patients salariés agricole augmente de 0,7 %.

Une augmentation surtout marquée chez les salariés agricoles pour les soins de ville

Fin octobre 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **1,4 %** pour le régime des **non-salariés agricoles** et de **6,3 %** pour le régime des **salariés agricoles**.

La convention médicale et le dispositif M'T Dents entretiennent la croissance des honoraires médicaux et dentaires

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** augmentent de **+ 4,7 %** à fin octobre. Ce dynamisme s'explique non pas par le nombre de consultations et visites (qui diminue de - 2,6 %) mais par les montants remboursés (+ 7,1 %) - conséquence des revalorisations tarifaires liées à la convention médicale. En octobre, les remboursements d'honoraires des **médecins spécialistes** augmentent de 2,2 % par rapport à la rentrée. Sur les dix premiers mois de l'année, on note **+ 6,9 %** d'évolution. Cette variation s'explique surtout par le dynamisme des actes techniques (+ 6,3 %) mais aussi par l'impact de la convention médicale pour les consultations et visites (+ 5,9 %). Les remboursements d'honoraires des **dentistes** bien qu'en légère baisse ce mois-ci (- 1,3 %) maintiennent une tendance haussière depuis le début d'année 2025. En cause notamment, le dispositif M'T Dent qui est renforcé. Auparavant il y avait pour les enfants entre 3 et 24 ans, une consultation remboursées tous les trois ans et désormais il y en a une tous les ans. On note ainsi un taux d'évolution de **+ 7,3 %** à fin octobre.

Une augmentation contenue pour les professions paramédicales

Du côté des professionnels de santé du paramédical, les remboursements du mois d'octobre compensent la baisse observée le mois précédent. Les taux d'évolution sur les dix premiers mois de l'année s'élèvent à **+ 2,2 %** pour les **kinésithérapeutes** et **+ 0,6 %** pour les **infirmiers**.

Remboursements des laboratoires : un mois d'octobre en baisse

Les remboursements **d'analyses médicales** en laboratoire baissent de 5,0 % en octobre par rapport au mois précédent et reviennent au niveau connu à la fin de l'été. Le taux d'évolution est de **- 6,7 %** raison de la baisse observée tout au long de l'année 2024.

Un calme certain pour les remboursements de transport de patients

Les remboursements de **transports de patients** augmentent de **+ 1,4 %** à fin octobre et on observe peu de variations sur les trois derniers mois.



Dynamisme des indemnités journalières après trois mois en diminution

Après trois mois en diminution, les versements **d'indemnité journalières (IJ) maladie** augmentent en octobre avec + 1,8 % par rapport au mois précédent. Le taux s'élève à **+ 3,0 %** sur les dix premiers mois de l'année (taux inférieur à ceux observés en début d'année). Pour les versements **d'IJ ATMP**, un constat similaire, après trois mois en baisse, les versements en octobre affichent une évolution positive à hauteur de 1,2 %. Le taux est de **+ 1,7 %** à fin octobre.

Une année soutenue pour les remboursements de médicaments

Les remboursements de **médicaments** perdurent à un niveau élevé en octobre, similaire à celui du mois dernier. Sur les dix premiers mois de l'année, on note une augmentation de **+ 6,3 %**.

Dispositifs médicaux : une rentrée en baisse

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en progression de **3,9 %** à fin septembre avec une hausse de + 3,2 % par rapport au mois précédent.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin octobre 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin oct 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin oct 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	+3,6%	+0,8%	+6,0%	+1,5%	+4,0%	+1,4%	+6,3%	+1,3%	+1,2%
Soins de ville hors produits de santé	+2,6%	-0,5%	+5,1%	+0,6%	+3,0%	+0,0%	+5,3%	+0,4%	+1,5%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+5,3%	+1,8%	+8,0%	-0,3%	+6,4%	+2,7%	+9,2%	-0,9%	+0,6%
- Médecins généralistes	+2,6%	-1,5%	+6,0%	+0,1%	+4,7%	+0,2%	+8,3%	-0,4%	-1,6%
- Médecins spécialistes	+6,1%	+3,2%	+8,5%	+1,9%	+6,9%	+3,9%	+9,3%	+1,3%	+2,2%
- Dentistes	+6,7%	+2,4%	+9,6%	-9,4%	+7,3%	+2,9%	+10,3%	-10,3%	-1,3%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+1,1%	-1,7%	+5,5%	+0,9%	+1,5%	-1,1%	+5,6%	+0,3%	+3,8%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,0%	-0,9%	+5,2%	+1,9%	+2,2%	-0,7%	+5,4%	+1,3%	+3,6%
- Infirmiers	+0,0%	-2,3%	+4,4%	+0,0%	+0,6%	-1,5%	+4,5%	-0,4%	+4,1%
Laboratoires	-7,4%	-11,9%	-3,6%	-11,6%	-6,7%	-11,4%	-2,7%	-10,9%	-5,0%
Frais de transports	+1,4%	-0,9%	+3,7%	+2,9%	+1,4%	-0,9%	+3,7%	+3,1%	-0,1%
Indemnités journalières (IJ) :	+3,1%	+3,8%	+3,0%	+3,1%	+2,5%	+2,7%	+2,5%	+3,7%	+1,6%
- IJ maladie	+3,5%	+4,9%	+3,2%	+3,1%	+3,0%	+3,5%	+2,9%	+3,9%	+1,8%
- IJ ATMP	+2,5%	+1,6%	+2,6%	+3,2%	+1,7%	+1,3%	+1,8%	+3,2%	+1,2%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+5,1%	+2,6%	+7,7%	+3,0%	+5,7%	+3,4%	+8,1%	+2,7%	+0,7%
Médicaments :	+5,5%	+3,4%	+7,7%	+3,4%	+6,3%	+4,4%	+8,3%	+2,9%	-0,0%
- Médicaments délivrés en ville	+5,9%	+3,8%	+8,1%	+3,9%	+6,6%	+4,6%	+8,6%	+3,3%	+0,2%
- Médicaments rétrocédés	-0,1%	-3,3%	+2,0%	-4,1%	+2,2%	-0,4%	+3,8%	-3,9%	-3,6%
LPP	+3,8%	+0,2%	+8,0%	+1,9%	+3,9%	+0,6%	+7,7%	+2,0%	+3,2%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale d'octobre 2025